



Renvoyer le plus rapidement possible ces 2 pages à

SNALC ORLEANS-TOURS
M. Laurent CHERON
28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS
☎ 02.38.54.91.26

Mouvement 2023

1^{er} degré

Phase intra-départementale

De l'Indre-et-Loire

NOM D'USAGE **Corps**

Nom de naissance **Grade**

Prénom **Date de naissance** |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Adresse personnelle ☎ |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

..... 📠 |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

|_|_|_|_| @

Situation familiale : Célibataire Veuf(ve)

Marié(e) Union Libre avec enfant(s) reconnu(s) Pacs depuis le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Conjoint : profession commune d'exercice

Divorcé(e) Garde Conjointe/partagée

Nombre d'enfant(s) Age(s) des enfants au 01/08/2023

Commune de résidence des enfants

Situation administrative : Titulaire depuis |_|_|_|_|

Disponibilité Détachement Poste adapté Congé parental Autre

Établissement d'affectation 2022-2023 :

|_|_|_|_|

Dossier handicap médical Carte Scolaire en |_|_|_|_|

Vous formulez une demande, sur tous ou certains vœux, au titre du :

Handicap

Rapprochement de Conjoint

Autorité Parentale Conjointe (garde conjointe ou partagée ou droits de visite)

Caractère Répété de la demande

Merci d'envoyer à M. Laurent CHERON, 28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS cette fiche de suivi ainsi que la photocopie de la confirmation de votre demande accompagnées d'une photocopie des pièces justificatives très rapidement et avant le 20 mai.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez, en remplissant la fiche ci-contre, de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

NOM Prénom

■ **PARTIE À COMPTER SUR TOUS VOS VŒUX**

■ **Ancienneté de fonction**

L'ancienneté est appréciée au 01/09/2022 avec 1 point par année d'exercice, 1/12ème de point par mois et 1/360ème de point par jour.

Total : (..... an(s) × 1 + mois × 1/12 + jour(s) × 1/360) pts

■ **Bonifications**

Stabilité sur poste spécialisé : 1 point par an avec un maximum de 3 pts (s'applique aussi aux enseignants non spécialisés nommés à titre provisoire sur poste ASH)

Stabilité sur poste en éducation prioritaire : 5 ans consécutifs d'exercice dans un établissement REP ou REP+ 4 pts

Stabilité sur poste en zone rurale : 2 ans consécutifs d'exercice 4 pts, 3 ans 5 pts

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi : sous réserve d'un enregistrement auprès du SAGIPE 5 pts

Carte scolaire : 50 pts sur tous les vœux formulés sur des postes de même nature (priorité absolue sur le poste perdu)

■ **POINTS À NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VŒUX.**

■ **Bonifications**

Vœu préférentiel : 2 pts si même vœu année 2022 et 4 pts si même vœu années 2022, 2021 et 2020

■ **Priorités**

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou conjoint BOE ou enfant handicapé ou malade : après avis médecin du travail 50 pts (non cumulables avec les 5 pts)

■ **BONIFICATIONS FAMILIALES** (mariage/PACS au plus tard le 01/09/2022 ou enfant de moins de 18 ans au 01/09/2023)

Rapprochement de Conjoint : si premier vœu situé dans la commune ou si vœu géographique de la commune ou le conjoint exerce son activité professionnelle et étendu au vœu suivant si vœu regroupement de communes où se trouve la commune* 4 pts

La bonification est accordée la séparation est effective sur l'année scolaire en cours (elle doit couvrir au moins 6 mois de l'année scolaire) et sur les 2 années scolaires précédentes. La date de séparation ne peut être antérieure à la date du lien juridique.

Autorité Parentale Conjointe : si premier vœu géographique de la commune ou l'enfant réside (ou de la commune d'exercice professionnel du conjoint) et étendu au vœu suivant si vœu regroupement de communes où se trouve la commune* 4 pts

* Pour les communes sans école, majoration sur le regroupement de communes où se trouve la commune, si demandé en vœu 1.

Total, hors bonification éventuelle handicapé(e)/cas médical

VOS VŒUX (respectez le libellé de votre demande officielle)

Si vous modifiez vos vœux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

Vœu		Barème par vœu			Vœu		Barème par vœu		
n°		votre calcul	calcul Snalc	calcul adm ^{on}	n°		votre calcul	calcul Snalc	calcul adm ^{on}
1					16				
2					17				
3					18				
4					19				
5					20				
6					21				
7					22				
8					23				
9					24				
10					25				
11					26				
12					27				
13					28				
14					29				
15					30				

Merci d'envoyer à M. Laurent CHERON, 28, rue Saint Marc, 45000 ORLEANS cette fiche de suivi ainsi que la confirmation de votre demande accompagnées des pièces justificatives très rapidement et avant le 20 juin.